



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MAI 2013

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 14
Votants	: 16

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :**

Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Sophie GILLAUX, Joëlle ROBIN, Cathy TABORSKI et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Bernard POMMET.

**Pouvoirs :**

Monsieur Jean-Christophe SOULIÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DELCHER.  
Monsieur Christian LAMARQUE donne pouvoir à Monsieur Roger BOREL.

**Absents :**

Madame Anne-Marie MELLET-BARBOULE et Messieurs Thierry HUGUET et André LAPASSET.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :**

21 heures.

**Secrétaire de séance :**

Madame Cathy TABORSKI.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès-verbal du Conseil Municipal.

Madame Cathy TABORSKI souhaite ajouter une précision au dernier procès-verbal du Conseil Municipal concernant le point 2-5 – FINANCES : Vote du budget primitif 2013. Suite de l'intervention de Monsieur Bernard POMMET, elle souhaite associer son nom à celui de Monsieur Thierry HUGUET concernant ses craintes sur l'aménagement du cœur du village.

Après cette correction le dernier procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### **3-1 –RESSOURCES HUMAINES : Création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe.**

#### Préambule :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour cela il convient de créer ce poste.

#### Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Monsieur le Maire propose de créer, comme prévu au budget 2013 deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à créer :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- À entreprendre toutes les démarches correspondantes.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **3-2 – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe.**

#### Préambule :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, peut prétendre à un avancement au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour cela il convient de créer ce poste.

#### Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Monsieur le Maire propose de créer, comme prévu au budget 2013 un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à créer :

- un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- À entreprendre toutes les démarches correspondantes.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **3-3 – MARCHES PUBLICS : Autorisation signature de Monsieur le Maire pour le marché de travaux de l'extension de la salle omnisports.**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame TABORSKI, Maire-Adjointe chargée des bâtiments communaux qui indique que la commune a lancé une procédure adaptée le 17 décembre 2012 pour la passation d'un marché de travaux, dont le programme des travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle avaient été adoptés par une délibération du Conseil Municipal du 1er février 2011 à 350 000 € HT.

Suite à l'avant-projet définitif présenté par l'architecte, Madame Albiges, une demande de subvention pour les travaux a été déposée au Conseil Général pour un montant de 457 510,00 HT.

La procédure a débuté par l'envoi, d'un avis d'appel public à la concurrence pour publication à « La Dépêche du Midi ». Cet avis est paru dans ce journal le 17 décembre 2012. La date et l'heure limites de remise des plis avaient été fixées au 08 février 2013 à 12h.

Suite à une commission d'ouverture des plis en date du 08 février 2013 à un premier examen des propositions en commission des marchés du 27 février 2013, les lots 1 et 3 ont été classés sans suite une nouvelle procédure a été relancée.

La nouvelle procédure de relance des lots 1, 3 et 3 bis a débuté par l'envoi, d'un avis d'appel public à la concurrence pour publication à « La Dépêche du Midi ». Cet avis est paru dans ce journal le 28 janvier 2013. La date et l'heure limites de remise des plis avaient été fixées au 11 mars 2013 à 12h.

La commission des marchés du 2 avril 2013 a permis l'ouverture des plis pour la relance des lot 1, 3 et 3 bis et celle du 24 avril 2013 de désigner les 3 entreprises les mieux placées avec lesquelles nous avons négocié.

Suite à la négociation, la commission du 06 mai 2013 a permis de faire l'analyse définitive des offres, et la personne responsable des marchés a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprises	Prix	Note prix	Note mémoire	Développement durable	Note totale
1	HENRIC	173 002,21 €	40,00	38	20	98,00
2	J.GALLAY	41 468,00 €	40,00	40	16	96,00
3	ALUFER	21 750,00 €	40,00	40	10	90,00
4	HBC Design	33 936,34 €	38,87	40	20	98,87
5	BIXIO	20 000,00 €	40,00	38	10	88,00
6	SP CARRELAGE	13 000,00 €	38,57	40	16	94,57
7	CERM SOLS	15 073,21 €	40,00	40	20	100,00
8	SARL AGR	6 650,00 €	38,42	36	20	94,42
9	CEDES	31 690,00 €	30,50	40	20	90,50
10	HABITEC	65 990,00 €	40,00	40	20	100,00
<b>Montant des travaux 422 559,76 € HT</b>						

L'enveloppe financière du projet :

Désignation	Montant HT
Travaux	422 559.76
Maitrise d'œuvre	30 500.00
Étude de sol	2 350.00
Contrôle technique	6 720.00
Coordination sécurité et protection de la santé	1 500.00
Assurance	7 300.00
Frais annexes (publicité...)	2 548.34
imprévus	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>493 478.10</b>

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui l'accepte de :

- l'autoriser à notifier le marché aux différentes entreprises citées ci-dessus.
- à entreprendre toutes les démarches correspondantes.

Il tient à remercier Madame TABORSKI pour le travail réalisé dans le montage des dossiers et l'analyse des différentes réponses.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à appliquer cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

### **3-4 – CIMETIERE : Tarif fosse maçonnée.**

Monsieur le Maire indique que l'utilisation des fosses maçonnées pour les tombes nous oblige à créer une nouvelle catégorie de dimension plus importante que la tombe simple. Suite à une erreur matérielle, il a été omis la durée de la convention.

Cette tombe pour fosse maçonnée aura une dimension de 1.25 m x 2.80 m et son tarif est fixé à 160 € pour une durée de 50 ans.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à créer ce type de concession et cette nouvelle tarification. Cette décision abroge et remplace celle prise le 07 février 2013 point 1-7.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

### **3-5 – INTERCOMMUNALITE : Retrait de la commune de Launac, compétence Centre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 26 décembre 2012 le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne a approuvé le retrait de la commune de Launac de la compétence « l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de loisir, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure » du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne. Et que le Conseil Municipal l'a aussi approuvé dans sa délibération du 07 février 2013 point n°1-11.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce de nouveau sur le retrait de la commune de Launac du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, en précisant que s'agissant des modalités financières du retrait, la commune de Launac continuerait à supporter la charge de la dette contractée durant son adhésion.

L'article L-5211-19 du Code Général des Collectivités territoriales stipule qu'une commune peut se retirer avec le consentement de l'organe délibérant. Le retrait est par ailleurs subordonné à l'accord des organes délibérants des personnes morales adhérentes exprimé dans les conditions requises pour la création de l'établissement.

Oùï le Maire dans son exposé, le Conseil délibère et :

- Décide d'approuver le retrait de la commune de Launac du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne selon les modalités financières ci-dessus énoncées.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation au vote : 0

### **3-6 – VOIRIES : Demande de déclassement d'une partie de voie communale.**

Monsieur le Maire indique que durant l'été 2007, Réseaux Ferrés de France a entièrement rénové la voie ferrée Toulouse – Auch, en particulier en remplaçant les rails existants par des rails sans joints, beaucoup plus silencieux. De ce fait, pour améliorer la sécurité, RFF a souhaité que nous acceptions de

fermer le passage à niveau non gardé PN33, en face de la rue du Vidalet car le changement de rails et l'utilisation de matériels plus silencieux rendaient la traversée sans signalisation plus dangereuse.

Par délibération du 25 septembre 2006, la commune acceptait cette proposition et lors des travaux de l'été 2007, le passage à niveau a été physiquement fermé. En conséquence, la partie de voie communale située entre le PN33 et le chemin des Cigareaux n'est plus ouverte à la circulation des piétons et se trouve de fait désaffectée.

L'article L. 141-3 du Code de la voirie routière dispose que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal ». En outre, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. En l'occurrence, la désaffectation de la voirie étant effective, le déclassement peut désormais être envisagé.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de déclasser ce bout de voie considéré (environ 125 m<sup>2</sup>) et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Oùï le Maire dans son exposé, le Conseil délibère et :

- Décide d'approuver le déclassement de ce bout de voie considéré (environ 125 m<sup>2</sup>) et de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **3-7 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour l'aménagement mobilier de l'extension de la salle omnisports et la maison de la vie associative.**

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le mobilier de premier équipement de l'aménagement intérieur de l'extension de la salle omnisports et la maison de la vie associative, bâtiments en cours de réalisation.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées :

<b>CAMIF COLLECTIVITES</b>	
Désignation des travaux	Prix HT
<b>EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS</b>	
Rayonnage rangement Rangement HIFI Chariot indoor/outdoor Supports muraux de rangement réglable	4 506.34
<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
Tables, chaises, armoires, chauffeuses, tableau triptyque, rayonnage rangement	12 794.78
Total	17 301.12

Ces propositions pour un montant total hors taxe de 17 301,12 € HT apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après

déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2013 à l'opération 1304.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

### **3-8 – Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>1</b>
<b>DU 15 Mai 2013.....</b>	<b>1</b>
<b>3-1 –RESSOURCES HUMAINES : Création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe. ....</b>	<b>2</b>
<b>3-2 – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe.....</b>	<b>2</b>
<b>3-3 – MARCHES PUBLICS : Autorisation signature de Monsieur le Maire pour le marché de travaux de l'extension de la salle omnisports.....</b>	<b>2</b>
<b>3-4 – CIMETIERE : Tarif fosse maçonnée.....</b>	<b>4</b>
<b>3-5 – INTERCOMMUNALITE : Retrait de la commune de Launac, compétence Centre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.....</b>	<b>4</b>
<b>3-6 – VOIRIES : Demande de déclassement d'une partie de voie communale.....</b>	<b>4</b>
<b>3-7 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour l'aménagement mobilier de l'extension de la salle omnisports et la maison de la vie associative. ....</b>	<b>5</b>